

Tous les députés des circonscriptions qui comptent un certain nombre de jeunes familles, surtout ceux des circonscriptions en banlieue des grandes villes canadiennes, et qui vont frapper aux portes se rendent compte très rapidement de l'ampleur des problèmes des jeunes travailleurs.

● (1750)

Pour répondre à ce besoin, le gouvernement de la Saskatchewan et le Nouveau parti démocratique de la Saskatchewan ont proposé aux dernières élections provinciales d'aider les nouveaux propriétaires et surtout les moins riches. J'ai remarqué qu'un ministériel de la région d'Edmonton en avait parlé. Le ministre des Finances y a aussi fait allusion dans son discours, comme on peut le lire dans le hansard du 19 novembre à la page 1464:

Mais à Ottawa, le NPD va voter contre le programme d'encouragement des conservateurs et contre la déduction de l'intérêt hypothécaire, alors que le NPD, en Saskatchewan, applique son propre programme de déduction de l'intérêt hypothécaire. Qu'est ce qui ne va pas dans notre programme? Est-ce parce qu'il est présenté par les conservateurs que ces idéologues dans le coin là-bas vont s'y opposer?

Ce n'est pas parce que cette mesure est proposée par les conservateurs que nous sommes contre. En fait, si nous pouvons leur faire accepter des amendements au comité, nous voterons probablement pour la mesure. La différence essentielle entre la proposition à l'étude et celle de la Saskatchewan est que celle-ci offre aux nantis une aide dont ils peuvent se passer, tandis que la proposition de la Saskatchewan tient compte du revenu du bénéficiaire. Elle ne dépasse pas une certaine limite pour assurer que la réduction maximum de \$250 de l'impôt provincial sur le revenu qui est reliée aux premiers \$1,000 de paiements en intérêts hypothécaires diminue à mesure qu'augmente le revenu imposable du particulier, de sorte qu'il y a une déduction minimum de \$100 par année. En d'autres termes, plus le contribuable a les moyens de payer les intérêts hypothécaires, moins le gouvernement l'aide. Ce sont ceux qui sont le moins en mesure de payer les intérêts sur les hypothèques qui bénéficient pleinement du programme.

Nous trouvons cela parfaitement logique, monsieur l'Orateur, et j'espère que les députés d'en face seront sensibles à cette logique et accepteront nos amendements au comité. Je crois que nos amendements les aideront à atteindre les objectifs qu'ils visent par ce programme, notamment faciliter aux Canadiens l'achat d'un logement sans accroître le déficit budgétaire. J'espère que les députés d'en face ne resteront pas prisonniers de leur idéologie et de leur partisanerie au moment de voter sur certains des amendements que nous proposerons au comité.

Nous regrettons fortement le fait que beaucoup de personnes ne profiteront pas de ces mesures législatives. Il s'agit en réalité d'un grand programme de redistribution des revenus, d'un important programme fiscal. Des milliards de dollars seront remboursés aux contribuables canadiens, mais un grand nombre de personnes n'en profiteront pas. Les députés qui ont un certain sens de la justice admettront que c'est un des défauts du bill.

Quand le programme de la Saskatchewan est entré en vigueur, il s'accompagnait d'un remboursement de \$115 pour

les locataires, afin que ces derniers profitent aussi du programme. Le 14 septembre 1979, le ministre provincial des Finances, M. Ed Tchorzewski, a publié un communiqué de presse dans lequel il déclarait notamment:

Nous avons jusqu'ici encouragé Ottawa à adopter un programme national équitable et équilibré, et nous continuerons de le faire. Il est bien connu que les principaux bénéficiaires des déductions fiscales sont ceux qui ont les plus gros revenus. Notre programme de crédit d'impôt fera en sorte, au contraire, que les contribuables de la Saskatchewan en bénéficient proportionnellement à leurs besoins.

Le gouvernement a fait au moins un petit pas dans la bonne direction quand il a remplacé son programme de déduction fiscale par un programme de crédit d'impôt. Les amendements que nous allons proposer à l'étape du comité les inviteront à faire l'autre pas qui rendra ce programme beaucoup plus acceptable et beaucoup plus avantageux pour la population canadienne.

Ce que nous désirons, c'est que les Canadiens soient correctement logés, et ce programme accuse plusieurs lacunes. Lorsque nous l'avons examiné pour la première fois, nous nous sommes demandé s'il s'agissait d'une politique fiscale mais, je pense, comme d'autres députés l'ont déjà dit, qu'en fait de politique fiscale il est injuste et rétrograde. Il constitue une redistribution de revenus à rebours: il assiste ceux qui peuvent se débrouiller seuls, mais ne donne rien à ceux qui en sont moins capables.

Du côté des États-Unis, les chiffres de 1977 publiés par le Trésor américain révèlent que 15 p. 100 des contribuables américains, ceux qui se situent dans la tranche supérieure des revenus, ont reçu 75 p. 100 des prestations de ce programme. En fait de redistribution, c'est injuste. Et j'estime que le projet à l'étude a le même défaut. Économiquement, il est insensé, et avec la hausse actuelle des intérêts, c'est à peine s'il stimulera l'industrie du bâtiment. Cette industrie va demeurer à peu près en veilleuse tant que les intérêts n'auront pas recommencé de baisser. Je ne pense pas qu'en fin de compte le programme réduise le coût du logement. J'ai bien peur au contraire qu'il ne l'augmente.

Il faut maintenant se demander s'il s'agit là d'un programme de logement, et dans l'affirmative de quel genre de programme il s'agit. Au cours du débat, le ministre des Finances a dit qu'il s'agissait d'un programme de logement. Pas d'un programme financier, ni d'un programme fiscal, mais d'un programme ayant pour but principal de faciliter l'accès à la propriété et d'aider les propriétaires de maisons individuelles à faire face au coût élevé du logement.

Nous craignons qu'après les deuxième, troisième et quatrième années du programme, alors que ses avantages auront atteint leur maximum, la demande de logements aura augmenté comme aussi, en fin de compte, le coût du logement. Les économistes estiment que dans les années à venir, le coût du logement, à cause du programme, pourrait augmenter de 10 à 25 p. 100. Ce genre de hausse s'insérera alors dans le prix du logement. C'est ce que l'expérience a montré aux États-Unis où il est devenu impossible de supprimer le programme. Les avantages fiscaux ayant été incorporés aux coûts des logements, la disparition du programme se traduirait par une réduction de leur valeur; ils en sont devenus partie intégrante.